

Contrat Rivière 2023-2028 : Une réflexion concertée autour d'un nouveau programme d'actions ambitieux

Préserver la biodiversité, améliorer la qualité de l'eau, le prochain Contrat territorial va prochainement être lancé. Après une année de concertation avec ses partenaires, le service chargé de la Gestion des Milieux Aquatiques et de la Prévention des Inondations rendra prochainement sa feuille de route, et rédigera les fiches actions pour 2023-2028.



Renaturation de lit sur le Bellary à Vielmanay

Indispensable à l'alimentation en eau potable, aux usages domestiques, agricoles et industriels, **l'eau est un enjeu majeur pour le territoire**. Depuis 2018, Cœur de Loire porte le contrat territorial Vrille, Nohain et Mazou et met en œuvre la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations.

LA MOBILISATION DE TOUS LES ACTEURS DU BASSIN

En partenariat avec les communautés de communes Puisaye Forterre, les Bertranges et Haut Nivernais Val d'Yonne, le contrat territorial décline toutes les actions nécessaires au bon fonctionnement des cours d'eau, des milieux aquatiques et humides, afin de préserver la biodiversité et de contribuer à l'amélioration de la qualité de l'eau.

Soutenu par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, et élaboré en concertation avec tous les acteurs partenaires (Fédérations de pêche, Chambre d'Agriculture, Région...), **ce contrat territorial est un outil essentiel qui permet de mobiliser des financements et des partenariats** techniques nécessaires à la mise en œuvre du plan d'actions.

RÉPONDRE AUX ENJEUX DU TERRITOIRE

Après un bilan réussi pour le premier contrat territorial qui a pris fin en 2021, la mise en œuvre du nouveau contrat émergera en 2023.

Durant toute l'année 2022, **4 commissions thématiques se sont réunies pour dégager les grandes actions** qui seront mises en œuvre. Ces 4 commissions (Qualité de l'eau, Quantité et changement climatique, Milieux aquatiques et Communication) ont permis d'impliquer tous les partenaires et de partager les connaissances du terrain, afin de définir les axes de travail pour répondre aux différents enjeux.

Les enjeux du nouveau contrat territorial :

- Permettre le retour ou le maintien d'un bon état des masses d'eau en conformité avec les normes de qualités environnementales
- Assurer le maintien de la biodiversité
- Sécuriser l'alimentation en eau potable
- Sécuriser l'abreuvement du bétail
- Rendre le traitement de l'eau plus efficient

LES GRANDES LIGNES

DE LA FEUILLE DE ROUTE 2023-2028

Les **4 commissions thématiques** ont défini leurs objectifs. Ils seront déclinés en fiches actions :

- ① **Qualité de l'eau** : suivre l'état des cours d'eau, inciter au changement de pratiques individuelles et professionnelles...
- ② **Quantité et changement climatique** : accompagner les utilisateurs des cours d'eau pour limiter les prélèvements, sensibiliser la population aux ressources limitées, favoriser l'absorption de l'eau dans les terres, adapter les cultures...
- ③ **Milieux aquatiques** : réaliser des aménagements (clôture, diversification des habitats...) pour maintenir les espèces, renaturation des berges, aménagements d'ouvrages pour rétablir la continuité écologique...
- ④ **Communication** : faire connaître le rôle et les enjeux des milieux aquatiques, sensibiliser aux bonnes pratiques à travers des animations ciblées.

Suivez toute l'actualité du contrat territorial sur coeurdeloire.fr ou sur  [CCcoeurdeloire](https://www.facebook.com/CCcoeurdeloire)

Pour tout renseignement, prenez contact avec le service Contrat Rivière au **03 86 39 39 49**